



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Libye

Question écrite n° 56670

Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation catastrophique en Libye. La Libye, en effet, est en proie depuis l'intervention de l'OTAN, la France en tête, et l'assassinat de Kadhafi à une violence généralisée. Ainsi, tout récemment (le 16 mai 2014) des milices islamistes et des troupes dirigées par Khalife Haftar, un général à la retraite qui fut longtemps au service de la CIA, se sont affrontées entraînant la mort de 79 personnes et faisant 141 blessés. Le Congrès général national (CGN), la plus haute autorité du pays, largement aux ordres des islamistes radicaux, a dénoncé un coup d'État putschiste. Le CGN doit également faire face à la contestation du courant libéral libyen dont le bras armé n'est autre que les puissantes milices de Zenten. Alors que les réserves énergétiques immenses de la Libye sont assurément l'une des raisons majeures de l'intervention de l'OTAN dans ce pays (France en tête), intervention hypocritement présentée par les gouvernements de la coalition comme une ingérence humanitaire et que l'actuel président de la République avait soutenue, il lui demande quelle politique il met en oeuvre pour que cesse le chaos libyen dont la France est largement responsable. Il lui demande également de tenir compte de ce précédent tragique pour ne pas répéter les mêmes erreurs en Syrie.

Texte de la réponse

La Libye fait face à d'importants défis pour mener à bien la transition politique et l'édification d'un Etat de droit, après quarante-deux ans de dictature et des mois de conflit. Les institutions et l'administration ont été considérablement affaiblies par plusieurs décennies de gestion autocratique du pays. La faiblesse des forces de sécurité nationale les empêche de contrôler les groupes armés et de lutter contre la menace terroriste. Les tensions politiques entre des groupes islamistes et nationalistes font peser un risque d'escalade de la violence et ralentissent la transition politique. Néanmoins, les dirigeants politiques libyens ont fait preuve de responsabilité en s'en remettant à la décision de la Cour constitutionnelle pour trancher la question de la légalité de l'élection d'Ahmed Metig au poste de Premier ministre. A court terme, la priorité de la France est de favoriser une relance du processus politique pour permettre la mise en place d'institutions légitimes et crédibles, condition indispensable à une stabilisation durable du pays. Le ministre des affaires étrangères et du développement international a nommé un envoyé spécial de la France, M. Denys Gauer. Il contribue aux efforts internationaux, sous l'égide de l'ONU, afin de mettre en place un processus de dialogue et de réconciliation interlibyen. La France espère que le bon déroulement des élections du 25 juin permettra de renforcer les institutions et de poursuivre la transition. En s'appuyant sur ces institutions renforcées, la France pourra poursuivre sa coopération, notamment afin d'aider le pays à rétablir la sécurité. Malgré les conditions de sécurité difficiles - l'ambassade à Tripoli a été visée par un attentat le 23 avril 2013 - et l'instabilité de la situation, les autorités françaises ont entrepris des projets ambitieux dans tous les domaines. La coopération de sécurité et de défense a d'ores et déjà permis d'augmenter les capacités opérationnelles des forces de sécurité libyennes, notamment dans les domaines de la marine, de l'armée de l'air, de la protection des personnalités ou encore des douanes. Il a en outre été proposé à la Libye de former trois mille policiers et les premiers stages devraient débiter prochainement. Le renforcement de l'Etat libyen passera aussi par la formation et l'éducation des cadres. La

France accueille plus de sept cents boursiers libyens. La crise libyenne a de nombreuses répercussions sur les pays de la région et demande une réponse collective, notamment pour améliorer le contrôle des frontières. La France travaille avec les pays voisins de la Libye afin d'endiguer la menace terroriste qui pèse sur leur sécurité et sur celle de l'Europe, notamment dans le cadre de la réorganisation de son dispositif militaire dans la bande sahélo-saharienne. La France a pris l'initiative en 2011 pour protéger les civils libyens, en vertu de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies, alors que Mouammar Kadhafi avait annoncé sa volonté de réprimer le mouvement révolutionnaire dans le sang et que le pays avait déjà sombré dans la violence. Elle reste pleinement mobilisée pour accompagner la Libye dans une transition complexe mais qui doit mener le pays à la stabilité, la démocratie et la prospérité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56670

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4400

Réponse publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 6001